



Lecture ABF du rapport de Sylvie Robert

13 novembre 2015

Lecture ABF du rapport de Sylvie Robert-sur les horaires d'ouverture, communiqué le 2 novembre, et de l'amendement adopté le 9 novembre 2015

L'ABF se réjouit de la publication du rapport de la sénatrice Sylvie Robert sur les heures d'ouverture des bibliothèques publiques, rendu public le 2 novembre 2015, ainsi que des déclarations faites à cette occasion par Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication.

L'ABF salue le travail de la sénatrice Sylvie Robert, qui a mené une réflexion en profondeur, basée sur ses échanges avec les professionnels concernés.

Ce rapport a le grand mérite d'établir un utile état des lieux des bibliothèques publiques en France, présentées comme *« l'équipement culturel qui s'est [probablement] le plus remis en question face aux mutations de notre société et qui possède le potentiel le plus fort de « mutabilité » car, en plus d'être un lieu d'accès au savoir, c'est d'abord et surtout un lieu public repéré, ouvert et présent « presque » partout. »*

Nous nous réjouissons également qu'il donne un contenu politique contemporain aux bibliothèques publiques : *« la mission civique des bibliothèques n'est plus seulement une conséquence indirecte de son rôle éducatif ; il s'agit aujourd'hui d'une mission à part entière, rendue essentielle par le contexte d'affaiblissement de la parole publique, d'atténuation du lien social et d'incompréhension chez certains des valeurs républicaines [...]. À l'heure où les thèses sur le repli sur soi foisonnent et attirent, la bibliothèque demeure un formidable contre-exemple, un lieu d'ouverture aux Autres, un lieu d'ouverture au monde. La bibliothèque à ciel ouvert est un lieu de rassemblement cosmopolite à l'intérieur de la Cité, qui observe, décrit et dialogue avec le monde »*.

C'est sur cette base solide que peut être envisagée la question des horaires d'ouverture des bibliothèques, opportunément mise en relation par Sylvie Robert avec la problématique d'ensemble du temps, des déplacements et des rythmes de vie des populations, avec un accent mis sur les différences entre territoires et entre catégories sociales.

Il est heureux que les 18 préconisations soient diverses : seule une conjonction de mesures et de facteurs permettront d'avancer sur cette question. Heureux également que soit soulignée la diversité des situations territoriales donc des solutions à apporter, l'ouverture du dimanche n'étant qu'une possibilité parmi d'autres, localement très utile, mais non généralisable.

En adressant ses propositions au gouvernement ou au législateur (pour 13 d'entre elles) et aux collectivités (pour 7 d'entre elles dont 4 partagées avec l'État), la sénatrice invite à une responsabilité partagée qui laisse aux collectivités l'intégralité de leurs compétences tout en confirmant le rôle d'incitation mais aussi de solidarité de l'État.

Les **aides financières de l'État** sont un levier d'autant plus utile que ses dotations aux collectivités sont en baisse.

La restauration d'une part « fonctionnement » de la DGD peut aider les collectivités à procéder à des extensions et adaptations d'horaires (préconisations n°2 et 3). L'ABF regrette toutefois que, par l'amendement voté ce lundi 9 novembre, sa mise en place se fasse dans une enveloppe budgétaire constante, donc en déduction de la part « investissement », là où Sylvie Robert avait préconisé une aide supplémentaire. Elle questionne aussi la pérennité d'un dispositif limité à trois ans non renouvelable, alors que la sénatrice recommandait la possibilité d'une reconduction.

Deux aménagements sont proposés concernant les règles d'éligibilité de la DGD en matière d'aide à la construction et à l'aménagement de locaux. Elles peuvent être utiles sous réserve d'une formulation plus précise par le législateur et d'une application par les DRAC : le ratio de m² par habitant pourrait ainsi être calculé à l'échelle intercommunale, pour l'ensemble des équipements existants et projetés, si le projet est bien construit dans cette logique, que le maître d'ouvrage soit communal ou intercommunal (n°4). La compatibilité des bâtiments à l'objectif d'horaires élargis doit être prescrite : cela permettra à cette donnée de figurer clairement dans les commandes ou concours s'adressant aux architectes (n°8).

L'utilisation de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour soutenir les bibliothèques (n°5) et l'augmentation des moyens dévolus aux Contrats territoire lecture sont également positives (n°7).

La **réglementation en matière de ressources humaines** réclame également des adaptations, qu'il s'agisse de mesures compensatoires au travail le dimanche (n°5), de la création d'un statut spécifique de vacataire étudiant en bibliothèque (n°14) ou du recours à des volontaires du service civique pour des missions non substituables à des emplois de professionnels (n°10).

Le rapport contient des **recommandations destinées aux collectivités territoriales** qui fournissent des pistes sérieuses à prendre en compte dans toute démarche d'adaptation des horaires d'ouverture, mais plus généralement de recherche d'une meilleure organisation de la lecture publique. C'est le cas de la mutualisation, notamment dans le cadre intercommunal, de la gestion des bâtiments et personnels (n°15), mais aussi de gestion et traitement des collections, démarche que l'appel à projet de l'Etat proposé par Sylvie Robert pourrait conforter.

Celle-ci préconise également d'établir un diagnostic temporel du territoire concerné (n°1) ainsi qu'une cartographie territoriale (n°6) et enfin de mettre dans l'organisation du travail l'accent sur la médiation (n°11).

Cette priorité mérite certainement d'être mieux prise en compte par les organismes de **formation initiale et continue dans le domaine des bibliothèques** (n°9) : on peut citer les universités, l'Ensib et le CNFPT, sans oublier l'ABF et sa formation élémentaire.

La **coopération entre bibliothèques publiques et bibliothèques d'enseignement supérieur** nécessite également d'être développée pour un meilleur accueil des étudiants, et pourrait être stimulée par l'appel à projets des deux ministères proposé par Sylvie Robert (n°16).

L'**application mobile** proposée par Sylvie Robert pour identifier les bibliothèques ouvertes à tout moment sur un territoire existe déjà pour la BPI et plusieurs villes (n°17).

Enfin, la suggestion d'organiser une manifestation nationale sous forme de **Nuit des bibliothèques** (n°18) pourrait être retenue sous une forme plus large s'adaptant à tous les territoires : celle d'une journée pouvant éventuellement se prolonger en soirée, ou d'un week-end, permettant à chaque collectivité, dans le cadre d'une manifestation nationale, de développer ses propres initiatives.

L'ABF note avec satisfaction que l'utilité du concours particulier de la DGD en faveur des bibliothèques est réaffirmée. Elle se réjouit de l'annonce du doublement des crédits consacrés aux Contrats territoire lecture.

Elle appelle élus locaux et professionnels des bibliothèques à se saisir des propositions du rapport les concernant pour conforter et améliorer les services rendus par les bibliothèques aux populations dans le cadre d'un service public qui demeure, selon la formule de la Charte des bibliothèques, « nécessaire à l'exercice de la démocratie ».

L'ABF a conscience des difficultés que peuvent rencontrer les collectivités territoriales dans le contexte actuel des contraintes budgétaires. Il est néanmoins nécessaire de **sauegarder un service public essentiel**, en refusant la réduction du nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques territoriales, voire en les augmentant ou du moins en les choisissant judicieusement.

L'ABF se tient à la disposition des élus et cadres dirigeants des collectivités territoriales pour leur fournir des éléments d'appréciation et discuter des solutions potentielles.